

07.12.2009 - 11:13 Uhr

Baisse des rentes LPP : les arguments du Conseil fédéral ne convainquent pas

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral recommande aux citoyen(ne)s de ce pays de décider, le 7 mars prochain, que leurs propres rentes du deuxième pilier soient abaissées. Mais ses arguments pour justifier pareille exigence ne convainquent pas.

Espérance de vie : les gens vivent toujours plus longtemps. On a cependant déjà tenu compte de cette réalité lors de la 1ère révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) en 2003. À l'époque, le Parlement fédéral, invoquant l'augmentation de l'espérance de vie, avait décidé de baisser progressivement le taux de conversion LPP de 7,2 % à 6,8 %. Et les caisses de pensions elles-mêmes ont aussi déjà tenu compte de cette évolution en constituant des réserves en conséquence.

En outre, déduire du fait que les gens vivent plus longtemps qu'ils auront par conséquent besoin de moins d'argent une fois à la retraite, relève d'une logique « tordue ».

Rendements attendus : les caisses de pensions ne seraient plus en mesure de réaliser les rendements nécessaires de 4,5 % sur le capital de vieillesse. Tel est un autre argument des partisans d'une baisse des rentes LPP. Or, pareille justification est des plus aventureuses. En effet, prétendre connaître l'évolution future des marchés des capitaux, c'est confondre politique, au sens sérieux du terme, avec lecture des astres. Les scénarios d'avenir pessimistes appliqués par le Conseil fédéral sont en outre souvent, en ce qui concerne les rendements possibles, en nette contradiction avec les attentes des spécialistes de banques et des assurances. Ces derniers parlent sans complexe aucun de rendements futurs de capitaux propres oscillant entre 16 % et 25 %.

Les assureurs privés actifs en matière de prévoyance professionnelle sont en effet aussi les premiers à demander une baisse du taux minimum de conversion LPP. Ils savent bien qu'il y a un rapport entre leurs profits et le niveau du taux de conversion (et d'ailleurs aussi du taux d'intérêt minimal), à savoir que : plus le taux de conversion est bas, plus leurs bénéfices sont élevés. Mais les assuré(e)s ne vont pas jouer à ce petit jeu. Pour eux, la baisse des rentes planifiée « à titre préventif » n'est rien d'autre que du vol. Et ils s'y opposeront dans les urnes, le 7 mars 2010.

Informations à l'attention des médias

Les opposants à la baisse du taux de conversion LPP présenteront leurs arguments lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 11 janvier 2010 (10 heures) à l'Hôtel Bern de Berne. Merci de bien vouloir d'ores et déjà noter cette date.

Contact:

Rolf Zimmermann, premier secrétaire de l'USS (031-377 01 21 ou 079-756 89 50)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100595031> abgerufen werden.